

## **SOGECOMPTA**

Commissaire aux Comptes - Compagnie de PARIS

124 bis avenue de Villiers  
75017 PARIS

☎ 01 49 72 82 00 📠 01 48 97 47 78



## **GROUPE 2J**

Société à responsabilité limitée

11 bis, rue de Milan

93110 ROSNY-SOUS-BOIS

804 324 705 RCS BOBIGNY

**Rapport du commissaire aux comptes sur la  
transformation de la SARL GROUPE 2J en Société  
Par Actions simplifiée**

## **SOGECOMPTA**

Commissaire aux Comptes – Compagnie de PARIS

124 bis avenue de Villiers  
75017 PARIS

☎ 01 49 72 82 00 📠 01 48 97 47 78



Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante.

La société Groupe 2J est une holding qui détient des participations dans différentes sociétés.

L'actif au 30/09/2025 d'un montant de 7 672 k€ est composé principalement des immobilisations financières d'un montant de 6 030 k€.

Ces dernières correspondent notamment aux titres des cinq sociétés : 2J Partners, 2J Digital, ADN, Solinfo et Qualitel. Aucune des sociétés du groupe n'est dépréciée dans les comptes de Groupe 2J.

Les disponibilités sont composées de cinq comptes bancaires à fin septembre 2025 et sont positifs de 642 k€.

Les capitaux propres sont positifs et s'élèvent à 3 752 k€.

Les dettes d'un montant 3 920 k€ de correspondent majoritairement à des dettes financières de 3 637 k€.

Les dividendes reçus des filiales de 1 495 k€ concourent à la réalisation du résultat bénéficiaire de l'exercice de 1 313 k€.

Fait à Paris, le 23 février 2026

Le Commissaire aux comptes

**SOGECOMPTA**

Représentée par

Stéphane Perez

